

## Fourrures contre grelots

*Contrairement à ce que l'on peut penser, ce ne sont pas les autorités françaises qui se sont les premières intéressées au nouveau monde, mais des marchands, des commerçants et des marins basques, bretons ou rochelais. Bien avant Jacques Cartier ils avaient mis un pied en Nouvelle-France. Ils troquaient des outils, des ustensiles et des objets de décoration contre des fourrures de castors, de loutre, ou d'ours.*

« D'où peut venir cette espèce d'indifférence pour une colonie si vaste, si belle, si utile... Partout des terres fertiles, des mines de fer, des bois de constructions, des pèlerines de toutes espèces, des poissons dont on ne peut estimer la valeur des pêches, des peaux d'orignaux, de cerfs, de chevreuils, des huiles de poissons, le ginseng cette plante précieuse que les Chinois achètent au poids de l'or... Ce commerce avait d'avantageux qu'il était fait d'échanges avec des produits du royaume, des vins, des eaux de vie, des sels, des étoffes de laines. C'est notre culture, ce sont nos manufactures diverses qui seront frappées... » Ces quelques lignes sont extraites d'un mémoire adressé le 14 novembre 1761 par Théodore De la Cour, directeur de la Chambre de commerce de La Rochelle à Monseigneur Le Duc de Choiseul, ministre d'Etat aux départements de la guerre et de la marine.

Elles témoignent clairement du désarroi des marchands rochelais devant la perte annoncée de la Nouvelle-France.

### Des pêcheurs de la côte atlantique

En fait tout a commencé parce que les baleines avaient quitté le Golfe de Gascogne ! Dès 1504, 30 ans avant que Jacques Cartier ne mette le pied au cap Bonavista à Terre Neuve, les Basques et les Bretons pourchassaient déjà les cétacés jusqu'au Groëland, dans le golfe du Saint-Laurent ou sur les bancs de Terre Neuve. En pêchant dans les eaux froides de l'Atlantique nord ils ramenaient aussi de grandes quantités de morues, qui ont l'avantage de se conserver facilement, mais aussi du hareng et du maquereau. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque le poisson est un mets fort recherché suite à l'obligation de faire maigre, édictée par l'église. Sur les

marchés, la morue se présentait de deux façons : si elle n'était que salée, on l'appelait la morue verte et ou blanche, si elle était salée et séchée, c'était la merluche. Un bon pêcheur pouvait attraper jusqu'à trois cents morues par jour.

Pour conserver leurs prises, les navires avaient besoin d'une grande quantité de sel. Ils venaient faire escale « au pays des îles », comme ils le surnommaient, pour s'avitailier en sel. Le pays des îles était en fait une partie des côtes charentaises entre La Rochelle et l'embouchure de la Seudre, ainsi que les îles de Ré et d'Oléron. C'est ainsi que les armateurs rochelais et les marchands sauniers et mariners saintongeais vont rapidement suivre les traces des basques et armer des navires de pêche hauturière bien avant la première expédition de Jacques Cartier. Dans un premier temps on va seulement pêcher dans les eaux de l'atlantique nord.





En 2008, nous fêterons en Charente-Maritime le 400<sup>e</sup> anniversaire de la création de la ville de Québec par Samuel Champlain. Aunis Eco a souhaité s'associer à sa manière aux différentes manifestations qui se dérouleront tout au long de l'année prochaine. Durant les cinq prochains numéros de la revue nous tracerons cette période de l'histoire rochelaise.

Ensuite on installe à terre sur les rives du Saint-Laurent les premiers postes de séchage de morues, appelés les chafauds. Et puis on commence à laisser des hommes hiverner sur place pour entretenir les relations avec les populations locales, les amérindiens.

En 1534, Jacques Cartier déclare dans son livre de bord qu'en croisant le long des rives du Saint-Laurent il aperçoit de nombreux navires de pêche français. Il relate aussi l'attitude des Indiens micmacs qui brandissaient des fourrures au moyen de perches pour faire accoster l'expédition française. Ces Indiens étaient depuis longtemps des habitués du commerce avec des visiteurs venus par la mer...

### Du castor, de l'ours, de la loutre

Les navires appareillaient des ports français, dont La Rochelle, en direction de l'embouchure de la rivière du Saguenay. Ce lieu a été pour un temps le pivot de ce nouveau commerce. Un choix logique qui permettait aux amérindiens de faire descendre par la rivière les fourrures à troquer. Une route commerciale surnommée par les armateurs, *la route du cuivre* et qui mène aux grands lacs.

Mais que troquait-on avec les amérindiens ? Principalement des outils, des ustensiles et des objets de décoration. Il s'agit de miroirs, de ciseaux, de haches et de couteaux, qui coupent bien mieux que leur équivalent en silex. On troque des chaudrons de cuivre plus efficaces et plus légers que les contenants en écorce ou en poterie. Plus tard apparaîtront les draps et le textile, mais toujours contre de la fourrure de castor, de loutre, d'ours ou de loup notamment.

Il faudra attendre 1565 pour trouver les contrats mentionnant de façon explicite à la fois de la pêche et du troc avec les hommes de ces contrées. Ce n'est qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que naît véritablement le commerce des fourrures en tant que but de voyage. La traite de la pelletterie va marquer les relations commerciales avec

la Nouvelle-France entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les minutes des notaires rochelais en témoignent. De nombreux contrats d'affrètement concernent le transport de peaux de castor qui était une matière première très recherchée dans la chapellerie. Elle fournissait un feutre d'excellente qualité pour les chapeaux de l'époque. Des documents attestent que dès 1580 les fourreurs parisiens et les chamoiseurs niortais s'approvisionnaient dans les ports terre-neuviens dont celui de La Rochelle.

### Des fortunes de mer

Les avaries survenues aux peaux étaient fréquentes. Elles supportaient mal les étapes du voyage. D'un poste de traite parfois éloigné, elles allaient jusqu'à Québec ou la Nouvelle-Orléans, puis elles prenaient la direction de La Rochelle. La traversée se faisait souvent tard dans l'année, à l'automne ou au début de l'hiver. Les tempêtes étaient nombreuses sans parler des attaques des navires ennemis. Le 12 décembre 1735 un procès-verbal est dressé à la demande de Pierre Boudet négociant rochelais «...*au sujet de pelletteries avariées du fait du naufrage sur la côte de Marsilly du navire la Vierge-de-grace alors que sans encombre jusque là il achevait sa longue traversée depuis la Nouvelle-France...* »

Le transport des peaux se faisait en barque entre la rade et le port, pour être ensuite stockées dans des entrepôts humides. En voici un exemple avec la sommation adressée au capitaine Delouche commandant le Saint-François en provenance du Québec le 19 décembre 1733 pour qu'il soit présent au déchargement de la marchandise «.... *Ouverture faite de la balle numéro 18... Cent soixante neuf chats, deux cent trente neuf peaux de pichoux et de renards de Virginie et quatre peaux d'ours, le tout avarié, le surplus étant passablement bon....* »

Pendant plus d'un siècle les marchands et armateurs rochelais ont troqué et commercé avec les amérindiens de la Nouvelle-France.

Le traité de Paris le 10 février 1763 met fin à la guerre de Sept Ans et à nos relations commerciales avec la Nouvelle-France. Ce traité est lui aussi un gigantesque troque où trois nations, la France, l'Angleterre et l'Espagne, vont se répartir des zones du monde. La France perd au bénéfice de la Grande-Bretagne l'île du Cap Breton, le Canada y compris le bassin des Grands Lacs et la rive gauche du Mississipi. Notre pays conserve des droits de pêche à Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent, englobe Saint-Pierre et Miquelon, recouvre ses lucratives possessions dans les Antilles, ses comptoirs en Inde (Pondichéry) et son poste de traite des esclaves sur l'île de Gorée.

On comprend mieux les protestations des membres de la Chambre de commerce dans le mémoire adressé à Choiseul. La perte du territoire des fourrures a été pour les négociants rochelais ainsi que les chamoiseurs niortais, entre autres, un manque à gagner important voir catastrophique pour certains.